



## Municipalité Régionale de Comté de D'Autray

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Saint-Norbert, le **mercredi 4 mai 2022 à 19 h**, et à laquelle étaient présents :

- M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie et préfet de la MRC de D'Autray;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et préfet suppléant;
- M. Yves Germain, maire de la Municipalité de Saint-Didace.
- M. Gaéтан Gravel, maire de la Ville de St-Gabriel;
- M. Robert Pufahl, maire de la Municipalité de Sainte-Genève-de-Berthier;
- M. Robert Sylvestre, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Mario Frigon, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Alain Goyette, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas;
- M. Richard Belhumeur, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- M. Michael Turcot, maire de la Municipalité de Mandeville
- Mme Sonia Desjardins, mairesse de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. André Villeneuve, maire de la Municipalité de Lanoraie;
- Mme Audrey Sénéchal, mairesse de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- M. Dominic Perreault, maire de la Ville de Berthierville;
- M. Louis Bérard, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- Mme Lisette Falker, représentante de la Ville de Lavaltrie.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Christian Goulet, préfet. Sont aussi présents à cette séance, M. Bruno Tremblay, secrétaire-trésorier et directeur général, Mme Mélissa Lapierre, directrice générale adjointe et Mme Marie-Claude Nolin, assistante du greffe.

### TRANSPORT ADAPTÉ : MODIFICATION DU NIVEAU DE SERVICE

CONSIDÉRANT le manque actuel de fournisseur en service de taxi;

CONSIDÉRANT QUE les mesures relatives à la COVID-19 limitent le nombre de passagers pouvant être transportés dans les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE cela génère une augmentation des transports à effectuer pour les transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité restreint en transport recommande de modifier le niveau de service en transport adapté afin d'assurer la disponibilité des véhicules pour donner le meilleur service au plus de clients possible;

#### **Résolution n° CM-2022-05-157**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Perreault, appuyé par M. Gaéтан Gravel :

- 1) de mettre fin aux transports effectués à l'aide de véhicules taxis après 20 h 30 pour la clientèle dialysée, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et jusqu'à nouvel ordre;
- 2) de mettre fin aux transports effectués à l'aide de véhicules dont les déplacements sont vers Montréal, Trois-Rivières, Louiseville, Repentigny et Lachenaie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et jusqu'à nouvel ordre.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 5 MAI 2022

Mélissa Lapierre

Directrice générale adjointe

(Sujet à ratification à la prochaine séance)